Collège international Marie de France

C.D.I. — Collège International Marie de France — Montréal, Canada

Établissement conventionné — aefe — Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Concours d'illustration

Règlement

1. Le concours est ouvert aux élèves de sixième à terminale.

2. Est considéré comme auteur, un élève mais pas un groupe, voire une classe entière.

3. Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule et unique illustration.

4. Sont acceptables tous les styles artistiques (manga, réalisme, surréalisme, pointillés, hachures), techniques de dessins (fusain, craie, marqueur, aquarelle, gouache) et matériaux (papier cartonné blanc / de couleurs ou feuille blanche).

5. Chaque illustration peut être en noir et blanc ou en couleurs et son orientation portrait ou paysage.

6. Votre dessin doit illustrer le sentiment, l'émotion, le message que le groupe a voulu exprimer dans sa chanson. Le titre du single doit également y figurer.

7. L'illustration doit être accompagnée des coordonnées de l'auteur (nom, prénom, classe).

8. Elle doit être numérisée au format PNG ou JPG, à la dimension de 21.5 x 21.5 cm (8 x 8), de résolution minimale de 150 pixels.

9. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Il suffit que l'image soit envoyée en fichier attaché (formats JPG ou PNG) à : cdi@cimf.ca

10. Aucune production ne sera acceptée après la date limite de dépôt, soit le jeudi 30 novembre 2023 à 16 heures.

11. Toute image envoyée ne répondant pas aux critères de présentation énoncés ne sera pas prise en considération.

12. Les auteurs gardent la propriété intellectuelle de leur illustration, mais autorisent la publication des images primées sur le site du CDI et Instagram du CiMF.

La banque d'images ainsi constituée sera enregistrée sur le serveur de la bibliothèque ; elle fera également l'objet d'une exposition, à laquelle sera convié le regard de la communauté du CiMF.
Les illustrations sélectionnées par le jury seront publiées sur notre site et mises en exergue dans la liste des acquisitions de décembre du CDI.

Année scolaire 2023/2024